

délégués - en exercice	97
- présents	51
Pouvoirs	7
Total votants	58

Affaire n°202/12-2025

EXTENSION AU CADRE D'EMPLOI DES
TECHNICIENS CATEGORIE B FILIERE
TECHNIQUE ET MODIFICATION DU MAINTIEN
PENDANT LES PERIODES DE CONGE
LONGUE MALADIE (CLM) CONGE DE
GRAVE MALADIE (CGM)

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

Berger Levaault

ID : 077-257703546-20251208-202_12_2025-DE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq le lundi 8 décembre 2025 à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 2 décembre 2025 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Dominique BECQUART

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Guillaume CHATELOT, Louis-Marie SAOUT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, suppléants.

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :

Joël BIGOT, Christophe COULOUMY, titulaires, Jonathan WOFSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Laurent GAUTIER, titulaires, Patrick OFFROY, Madani KHALOUA, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, David VICENTE, Yann LEMAULF, Stéphane ROBERT, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires, Julie GYONNET, Bernard NENY, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. DEVAUX à M. CHATELOT (CCBRC)
- de Mme TREZENTOS-OIVEIRA à M. TABUY (CAPVM)
- de M. BOUCHART à Mme CELANIE (CAPVM)
- de M. BONVOISIN (CCBRC) à M. RODRIGUEZ (CCVB)
- de Mme SEMONSU à M. PIOT (CCBRC)
- de M. COQUELET à Mme TROTTIER (CCVB)
- de M. COQUELET à M. CHAUMONT (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Cédric Leseine, Emmanuel Anthoine, Patricia Chauvaux, Thomas Berthon, Guillaume Klotz.

Excusées : Virginie Brinjean, Nicole Vibert

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc.

Excusées : Nathalie Canet, Michelle Bouilland Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, Jean-Pierre Boutheon, Jonathan Zerdoun.

Excusés : Sofiane Ghozelane, Jean-Pierre Foubert, Jean-Claude Olivier, Hocine Oumari.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Christine Fleck, Frédéric Marcoux.

Excusés : Espérance Audineau, Patrick Vordonis, Suzanne Barnet, Claude Seveste, Ziain Tadjine, Alain Green.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, François Moratille, Jean-Claude Delavaux

Excusés : Thierry Herry, Nathalie Robaeys.

202/12-2025 : Extension au cadre d'emploi des Techniciens catégories A et B filière technique pour la modification du maintien pendant les périodes de Congé Longue Maladie (CLM) Congé de Grave Maladie (CGM)

Le cadre d'emploi des techniciens catégorie B de la filière technique n'avait pas été intégré au moment de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnels).

De plus, le décret n°2024-641 du 27 juin 2024 prévoit de nouvelles conditions de maintien du régime indemnitaire des agents de la fonction publique en cas de Congé Longue Maladie ou de Congé Grave Maladie à hauteur de :

- 33% la 1^{ère} année
- 60% les 2^{ème} et 3^{ème} années

Ainsi sans remettre en cause les modalités d'attribution de ce régime indemnitaire approuvées par les délibérations n° 124/12/2017 du 19 décembre 2017, n° 021/09-2020 du 28 septembre 2020, et n° 071/12-2021 du 13 décembre 2021.

Entendu l'exposé,

Vu le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024,

Vu l'avis en date du 28 novembre 2025 du Comité Social Territorial.

Vu les délibérations n° 124/12/2017 du 19 décembre 2017, n° 021/09-2020 du 28 septembre 2020, et n° 071/12-2021 du 13 décembre 2021,

Le Comité Syndical,

AUTORISE d'intégrer au RIFSEEP :

- o *le cadre d'emploi des Techniciens catégorie B filière technique*
- o *les nouvelles conditions du maintien du régime indemnitaire comme le prévoit le décret n°2024-641 du 27 juin 2024*

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 9 décembre 2025.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.